Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026011-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf février, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Sylvain MALVOISIN a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL

FONCIER – CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPFB – SECTEUR DE LA RUE DU DOCTEUR TROUDET ET DE « L'ANCIEN GARAGE » – AVENANT DE PROLONGATION	**2026-011**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de la collectivité de réaliser, sur la commune, un programme de renouvellement urbain comprenant la rénovation d'une ancienne maison d'habitation en gendarmerie et d'un parking attenant, ainsi que la construction de logements destinés aux gendarmes et de logements locatifs sociaux.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières situées rue du Docteur Troudet. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux a amené la commune à faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Bubry a signé, après délibération du Conseil municipal, une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne et Lorient Agglomération le 10 janvier 2020. Cette convention définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale, afin de prolonger la date de fin de portage, initialement fixée au 24 novembre 2026 au 31 décembre 2028.

Pour information du Conseil, ci-joint le bilan de l'opération à ce jour :

DEPENSES PREVISIONNELLES EPF			
	Source	**Engagé**	**Prévisionnel**
Acquisition		**195 001,00 €**	**4 000,00 €**
Foncier acquis		195 001,00 €	
Acquisition garage			4 000,00 €
Frais annexe		**8 582,00 €**	**400,00 €**
Frais d'acquisition		8 582,00 €	400,00 €
Coûts travaux et études		**14 728,00 €**	**59 000,00 €**
Diagnostics avant travaux (amiante, plomb, ...)		8 273,00 €	
Frais annexes		6 455,00 €	2 000,00 €
Travaux de déconstruction (garage)			50 000,00 €
Aléas amiante			
Travaux de dépollution			4 000,00 €
MOE déconstruction et BET			
MOE dépollution et BET			3 000,00 €
SOUS-TOTAL HT		**218 311,00 €**	**63 400,00 €**
TOTAL HT			**281 711,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026011-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2019-053 du Conseil municipal du 29 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'avenant tel que joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guénahel PERICO

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY
56 (MORBIHAN)